



Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle G (patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention), emploi-type Ingénieur-e de prévention des risques, ouvert au titre de l'affectataire CENTRE UNIVERSITAIRE, session 2021

Le Directeur du Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

DÉCIDE :

Article unique : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle G (patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention), emploi-type Ingénieur-e de prévention des risques, ouvert au titre de l'affectataire CENTRE UNIVERSITAIRE, au titre de l'année 2021 :

Monsieur SIRI Aurélien, maître de conférences, président, CufR, Dombéni.

Madame COMBEAU Aurélie, ingénieure d'études de classe normale, experte, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Lorraine, Nancy.

Madame BERKA Daouya, ingénieure de recherche hors classe, CufR, Dombéni.

Madame BOURGOIS Delphine, ingénieure d'études de classe normale, Université de Lyon 1, Villeurbanne.

Monsieur CHEIK AHAMED Abal-Kassim, maître de conférences, CufR, Dombéni.

Fait à Dombéni, le 24 septembre 2021

Par le Directeur et par délégation
Le Directeur - adjoint du CUF
Monsieur Abal-Kassim CHEIK AHAMED